

INFORMATIONS PRATIQUES

Ces journées s'adressent aux élus et responsables de collectivités, aux directeurs de structures culturelles et leur équipe, et à toute personne intéressée par les arts de la rue.

Les spectacles de rue restent intimement liés à la notion d'espace public, de lien social et d'accès à la culture pour tous.

De la danse au cirque, au théâtre en passant par les arts plastiques, ils manifestent leur singularité dans la variété des esthétiques et formes qu'ils présentent.

Par leur diversité, ils peuvent se décliner en fonction des espaces choisis et des enjeux propres à chaque collectivité.

Souhaitant avant tout articuler notre réflexion autour de l'aménagement culturel des territoires - notamment ruraux - par le biais des spectacles de rue, nous vous proposons, sur deux demi-journées de découvrir, de vous informer, et d'échanger autour de ce thème et de ces multiples déclinaisons.

LIEU DE LA RENCONTRE

Communauté de Communes du Pays de Gex
135 rue de Genève
BP 441 - 01174 Gex
T. 04 50 42 65 00
F. 04 50 42 65 01
info@cc-pays-de-gex.fr
www.cc-pays-de-gex.fr



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 12 juin 2012

FRAIS D'INSCRIPTION : 10 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Addim de l'Ain
165 chemin du Stade 01960 Péronnas
T. 04 74 32 77 20 - F. 04 74 32 65 58
addim01@addim01.fr

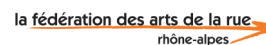
Vous trouverez plus d'informations sur le déroulement de ces journées en consultant notre site internet : www.addim01.fr

L'ADDIM DE L'AIN PROPOSE

en partenariat avec
la Fédération des arts de la rue Rhône-Alpes,
la Communauté de Communes du Pays de Gex,
le Festival Tôt ou t'Arts du Centre Socioculturel
"Les Libellules" et la Compagnie des Quidams

Arts de la rue et territoires

22 et 23 juin 2012 - GEX (01)



RENCONTRES
ÉCHANGES

22 JUIN / 2012
vendredi

13h30

Ouverture avec la compagnie des Quidams

14h > 14h30

Discours d'ouverture et présentation de la journée

14h30 > 15h15

De la fête de quartier à la création du festival :
présentation du festival Tôt ou t'Arts

Pierre Battut, directeur artistique et créateur du festival
et Alain Basset, bénévole

15h15 > 16h15

Arts de la rue : historique et esthétiques

Floriane Gaber, journaliste et écrivain, ancienne
coordinatrice du centre de recherche sur les arts de la rue
à Paris III

16h15 > 16h30 : pause

16h30 > 17h30

Les arts de la rue en milieu rural : enjeux et pratiques

Bertrand Petit, coordinateur de la Fédération des arts de
la rue Rhône-Alpes

17h30 > 18h30

Le rôle des arts de la rue dans le développement des
territoires

Laurent Bourdureau, ancien administrateur de Chalon
dans la rue, directeur des domaines départementaux de
Charamande et Méréville

18h30 > 19h30 : apéritif dinatoire offert

à partir de 19h30 : spectacles

> "Puppetshow" - Cie Alex Barti

> "Destination Nulle Part" - Cie Yi Fan

23 JUIN / 2012
samedi

9h > 9h45 : accueil café

9h45 > 10h

Tôt ou t'Arts : la culture autrement, accessible à tous

Franck Hedrich, maire de Versonnex

Jean-Paul Delmaere, adjoint à la culture de Versonnex

10h > 10h30

Gratte-Bitume : favoriser les nouveaux projets
culturels de proximité sur un territoire transfrontalier

Dominique Rémy, service culturel de la Ville de Meyrin,
coordinatrice du festival Gratte-Bitume

Monique Boget, conseillère administrative en charge de
la culture, du social et de la petite enfance de Meyrin

10h30 > 10h45 : pause

10h45 > 11h

Projection du film de la Communauté de Communes
du Val de Drôme sur la création de "La Gare à Coulisses"

11h > 11h30

Les Monts de la Balle : un festival à visage humain

Pascal Le Roy, directeur artistique du festival

Liliane Faure, maire de Montbrison et vice-présidente de la
Communauté d'agglomération Loire Forez (sous réserve)

11h30 > 12h

Conclusion de la journée

Modérateurs

Claire Marinoni : directrice de l'Addim de l'Ain

Marc Léonard : directeur de l'agence régionale
Spectacle Vivant en Lorraine

BULLETIN D'INSCRIPTION

Arts de la rue et territoires
vendredi 22 et samedi 23 juin

Prénom / Nom :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Informations sur la structure que vous représentez :

Nom de la structure :

Votre fonction :

Mode de prise en charge :

individuelle par l'employeur

Si prise en charge par l'employeur :

Employeur (Nom) :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone :

Je joins un chèque d'un montant de **10 euros** à l'ordre de l'Addim
de l'Ain

Date et signature